



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Rennes, le 29/01/2021

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **Mesures de police applicables à Rennes le samedi 30 janvier 2021**

Ce samedi 30 janvier 2021, trois manifestations légalement déclarées se dérouleront à Rennes. Dès le dépôt des demandes, la préfecture a engagé un dialogue constructif avec les organisateurs de ces rassemblements pour concilier droit de manifester et garantie de l'ordre public. Le protocole sanitaire, le dispositif de sécurité et le lieu de rassemblement ont notamment fait l'objet d'échanges.

Par ailleurs, un appel à se rassembler pour une contre-manifestation a été lancé pour ce même jour à Rennes. Cet appel à rassemblement n'ayant pas fait l'objet d'un dépôt de déclaration en préfecture, il ne s'inscrit dans aucun cadre légal.

**Au regard des risques avérés d'ordre public et sanitaire, le préfet d'Ille-et-Vilaine, Emmanuel Berthier, a pris ce jour deux arrêtés portant mesures de police applicables à Rennes ce 30 janvier 2021, afin de garantir la sécurité des personnes.**

**Sont ainsi interdits ce samedi 30 janvier 2021 à Rennes :**

- **la manifestation non déclarée mentionnée ci-dessus**
- **l'utilisation d'équipements de « sound system » ayant pour but de transformer une manifestation en événement festif à caractère musical**, et ce, en méconnaissance des dispositions sanitaires applicables en période de crise sanitaire, dans un périmètre du centre-ville défini par les rues suivantes (rues incluses dans le périmètre d'interdiction) : Place Pasteur – rue Gambetta – contour de la Motte – rue du général Guillaudot – rue Lesage – rue de l'Hôtel Dieu – rue Legraverend – boulevard de Chézy – quai Saint-Cast – place de Bretagne – boulevard de la Tour d'Auvergne – boulevard du Colombier – rue Raoul Dautry – boulevard de Beaumont – place de la Gare – Avenue Jean Janvier.

La sécurité et la protection de tous sont la priorité des services de l'État, dans un contexte de menace terroriste et de crise sanitaire. Les forces de police et de gendarmerie seront à nouveau pleinement mobilisées pour assurer le maintien de l'ordre public.

**Le préfet d'Ille-et-Vilaine appelle donc chacun à faire preuve de responsabilité en respectant ces mesures de restrictions prises pour la sécurité de tous.**

*Annexes :*

- *arrêté portant interdiction d'une manifestation à Rennes le 30 janvier 2021*
- *arrêté portant mesure de police applicable à Rennes le 30 janvier 2021*

**Bureau de la communication  
interministérielle régionale,  
zonale et départementale**

**Bureau de la communication  
interministérielle régionale,  
zonale et départementale**

Tél : 02 99 02 11 80 / 06 74 44 76 11  
Mél : [pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)

3 avenue de la Préfecture  
35026 Rennes cedex 9